

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Convocation du 13 octobre 2021.

L'an deux mil vingt et un, le 18 octobre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOLIGNEAU, Isabelle MORESI, Chani PETIT et Florence RIUS.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Guy COLENT, Philippe DRAIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER et Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés :

Absent : Olivier CHAMBE

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; M.Vincent LABOURIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée.

**2021-53/ RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS)
D'EAU POTABLE REALISE PAR LE SIEVA POUR L'ANNEE 2020**

Rapporteur : M.BATALLA

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles D2224-1 à D 2224-5,
VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues 2020,

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du SIEVA doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération,

Considérant que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service,

Considérant qu'un exemplaire de ce rapport a été transmis aux conseillers municipaux,

Décision : Le conseil municipal, après en avoir libéré, :

- prend acte de la communication du RPQS du SIEVA 2020.
- dit qu'ils n'ont pas de remarques sur le RPQS du SIEVA 2020.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,

Diogène BATALLA